



DEMANDE D'ATTESTATION D'HABILITATION
(Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 – décret n°72-678 du 20 juillet 1972)
à souscrire par le titulaire de la carte professionnelle

1**TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE**

Numéro unique d'identification (SIREN) : _____

Carte n° CPI _____

Délivrée par la CCI de : _____ Valable jusqu'au : ____ / ____ / ____

2**COLLABORATEUR SALARIÉ HABILITÉ**☐ Nouveau ☐ Maintenu

Si maintenu n° de l'attestation : _____

Nom de naissance¹ _____ Nom d'usage (s'il y a lieu) _____Prénoms² _____

Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ Département (code) : ____

Ville : _____ arrondissement : ____

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Etendues des pouvoirs :Peut recevoir des fonds : ☐ OUI ☐ NONPeut recevoir l'engagement des parties : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, préciser en quoi consiste cet engagement : _____

Date de fin de validité de l'attestation³ : ____ / ____ / ____**3****COLLABORATEUR AGENT COMMERCIAL HABILITÉ**☐ Nouveau ☐ Maintenu

Si maintenu n° de l'attestation : _____

Nom de naissance¹ _____ Nom d'usage (s'il y a lieu) _____Prénoms² _____

Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ Département (code) : ____

Ville : _____ arrondissement : ____

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Etendues des pouvoirs³ :Peut recevoir l'engagement des parties : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, préciser en quoi consiste cet engagement : _____

Date de fin de validité de l'attestation⁴ : ____ / ____ / ____

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'AGENT COMMERCIAL

Assureur :

Dénomination :

4

Pour vous contacter le cas échéant lors de d'instruction de votre demande

Adresse :

Mel :

Téléphone :

Fait à Le

Signature **du titulaire** de la carte professionnelle



CCI France, Etablissement Public placé sous la tutelle de l'Etat, ayant son siège social 8-10 rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret, représentée par son Président, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la délivrance de cartes professionnelles pour certaines activités immobilières conformément à la Loi n°70-9 du 02/01/1970. Les destinataires des données sont CCI France et les CCI compétentes territorialement pour traiter les demandes. Les données personnelles recueillies ne peuvent faire l'objet de communications à des tiers à des fins autres que celles prévues par ledit traitement ou par les textes législatifs et réglementaires applicables. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations vous concernant en adressant votre demande accompagnée d'une pièce d'identité par courrier, y compris par voie électronique, adressée à la CCI auprès de laquelle est déposé le présent formulaire.

¹ En majuscule

² Dans l'ordre de l'état civil

³ Attention ! Selon l'article 4 de la loi 70-9 du 2 janvier 1970, l'agent commercial ne peut pas recevoir directement ou indirectement de fonds, effets ou valeurs dans le cadre des opérations de la loi Hoguet ; ni donner des consultations juridiques, ni rédiger des actes sous-seing privé (sauf les mandats). Lorsqu'il reçoit l'engagement des parties, il peut être présent à la signature de l'acte sans pouvoir apporter de conseil juridique ou signer pour le compte du titulaire), dans ces deux derniers cas, le titulaire ou toute personne pouvant engager les parties doit être présent.

⁴ Pour la durée du contrat liant les 2 parties, ne peut pas excéder la date de fin de validité de la carte professionnelle du titulaire